



## Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

<b>Catégorie :</b>	3 – Limites de la direction générale
<b>Sujet :</b>	<b><i>3.4 Relations avec le personnel et les bénévoles</i></b>
<b>Adoptée :</b>	13 juin 2006
<b>Révisée :</b>	<b>13 février 2018</b>
<b>Page :</b>	1 de 1

### Énoncé de la politique :

Les relations de la direction générale avec le personnel et les bénévoles doivent être justes, honnêtes et respectueuses.

En conséquence, la direction générale ne peut pas :

- 3.4.1** Éviter d'élaborer des politiques ou directives administratives prévoyant un mécanisme d'examen des plaintes ou griefs et protégeant les employés et les bénévoles de conduites inacceptables.
- 3.4.2** Négliger d'informer le personnel de ses droits aux termes de la présente politique.